

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 MARS 2020

DATE d'AFFICHAGE  
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Votants : 34

L'an deux mille vingt,  
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : M. Patrick BELLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT**  
**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**  
**M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°43-2020 – FINANCES - REVALORISATION 2020 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES  
COMMUNAUTAIRES**

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 février 2020, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances propose une augmentation des tarifs de 1% arrondi à la tranche de 5 centimes supérieure, sauf exceptions (forfait, facturation au prix coûtant et tarif départemental), pour les services suivants :

- Accueil de Loisirs Vacances à la Carte : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Gens du Voyage : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Piscine : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Résidence La Marinière : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Transports Scolaires : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Autres services techniques : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Chantier d'insertion : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- Maison Funéraire : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- Restauration scolaire : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- Sports : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Il est également proposé :

- Pour les affaires générales, la création d'un tarif « Frais de copie d'un document administratif en réponse à une demande de communication et de reproduction »,
- Pour l'ALSH Vacances à la carte, la création de 3 tarifs « quotient familial inférieur à 601 € » suite à la suppression des bons CAF AZUR,
- Pour le chantier d'insertion, la création d'un tarif « Réalisation d'abri scolaire en bois double »,
- Pour le restaurant scolaire, la création d'un tarif « Création de cartes »,
- Pour les TIC, la suppression des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 suite à la décision de mise en gratuité des ateliers numériques lors des orientations budgétaires.

Les tarifs 2020 appliqués par la Communauté de Communes se trouvent récapitulés en annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation et les modifications tarifaires des services présentés ci-dessus,
- **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/03/2020  
Le Président,

